Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon: pose de la première pierre

Les conseillers d'Etat Anne-Catherine Lyon et François Marthaler ont procédé, ce matin, à la pose de la première pierre de l'agrandissement du centre d'enseignement postobligatoire de Nyon. Le complexe regroupera l'extension du gymnase et l'Ecole professionnelle et commerciale de Nyon (EPCN), logée dans des locaux trop exigus au centre-ville. La mise en service est prévue à la rentrée scolaire d'août 2014.

Pour répondre à l'évolution démographique dans l'ouest vaudois, à l'augmentation des élèves admis dans les gymnases et les écoles professionnelles, ainsi qu'à la volonté politique de loger sur un même site gymnasiens et apprentis, les autorités cantonales décidaient, en 2003, d'agrandir le gymnase de Nyon et de le regrouper avec l'EPCN. Les difficultés financières du Canton ont ensuite retardé le projet. Des pavillons préfabriqués ont été installés pour loger les classes supplémentaires.

En 2007, le Conseil d'Etat relançait l'opération d'agrandissement du gymnase et de relogement de l'EPCN avec un concours d'architecture et d'ingénierie à deux degrés. Le bureau genevois Aeby & Perneger SA remportait le premier prix, ainsi que le mandat d'étude et de réalisation. Leur projet "Johnny Guitar" prévoit deux bâtiments construits de part et d'autre de la voie de desserte CFF Nyon-Eysins, l'un pour les classes et l'autre pour les salles de gymnastique; ils sont reliés par un passage sous-voies public. Ce projet se distingue par une volumétrie basse qui ménage les vues et permet de différencier le nouveau complexe du bâtiment principal du gymnase.

En juin 2010, le Grand Conseil accordait un crédit d'ouvrage de 52.57 millions de francs pour l'achat des terrains, les constructions nouvelles et le réaménagement partiel du gymnase actuel. Le bâtiment "école" regroupera 41 salles polyvalentes, six salles informatiques et des locaux administratifs communs; sa construction va durer jusqu'en août 2014. Celui des salles de gymnastique ne pourra commencer qu'après l'acceptation d'une modification du plan d'affectation et l'obtention du permis de construire, soit dès mars 2013 selon le planning prévisionnel actuel, pour une mise en service aussi à la rentrée d'août 2014.

Ce complexe se veut exemplaire du point de vue du développement durable: enveloppe répondant aux critères Minergie-ECO, utilisation de béton recyclé dans plus

de 50% de la structure béton et d'alu recyclé pour les revêtements des façades et des toitures.

Au terme de la construction, le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon accueillera environ 1800 étudiants par jour. Ce projet s'inscrit pleinement dans la planification relative à la création de nouveaux centres d'enseignement postobligatoires et de gymnases telle qu'annoncée le 5 mars dernier.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 mars 2012

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01 - Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), 021 316 74 60 DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 01 - Séverin Bez, directeur général de l'enseignement postobligatoire, 021 316 30 06